



Commune de JARCIEU

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du Mercredi 19 Février 2025.**

Date de la Convocation : 12 Février 2025

Date d'affichage de la convocation : 12 Février 2025

Date d'affichage du Procès-verbal : 28 Février 2025

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres représentés : 0

Etaient présent : BERHAULT Yann, LACHISE Samuel, VILLARD Isabelle, HELLY Jean-Luc, BENOIT François CHANAUX Claudine, CHARPIOT Alicia, FROGER Eric, GENEVE Bastien, GERMAIN Eric et VANDERGHEYNST Julie.

Etaient absents : GIRAUD Stéphane.

Etaient excusés, CHENU Mallory, BOUZON Vanessa et DUTAL Florent

Avait donné procuration : Néant

Secrétaire de Séance : CHARPIOT Alicia

Ordre du jour de la séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

2. Délibérations :

- a)* Présentation rapport d'activité Eaux d'Entre Bièvre et Rhône 2023
- b)* Fond de concours Communauté de Communes EBER
- c)* Reprise des concessions du cimetière

3. Questions diverses :

- a)* Présentation centrale villageoise EnRiCi
- b)* Préparation inauguration du city stade
- c)* Présentation du PPMS Ecole
- d)* Révision régime indemnitaire personnel communal
- e)* Mode de règlement de la Redevance Incitative
- f)* Concert au profit du CCAS

4. Questions ouvertes

- a) Demande Bar des sports
- b) Scot des rives du Rhône : Village test densification foncière
- c) Etudes géothermie et biomasse
- d) Commémoration du 19 mars
- e) Date des réunions du Conseil Municipal
- f) Parcelle B1096

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire, soumet le procès-verbal de la séance du 15 Janvier 2025 à l'approbation des élus présents lors de la séance.

Celui-ci est adopté par les membres du Conseil Municipal et sera signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour de la réunion, Monsieur le Maire souhaite aborder le 1^{er} point des questions diverses concernant la présentation de la centrale villageoise EnRiCi avec la présence de Monsieur DENOLY Pascal.

Le Conseil Municipal est d'accord pour aborder ce point un premier. Résumé au point a) des questions diverses.

2. Délibérations

a) Présentation rapport d'activité Eaux d'Entre Bièvre et Rhône 2023

Monsieur Le Maire nous rappelle que depuis le 1^{er} Janvier 2020 la compétence de l'eau potable est assurée par Entre Bièvre et Rhône. Ainsi la Communauté de Communes, déjà compétente en assainissement depuis 2019 sur l'entièreté du territoire, gère l'eau et l'assainissement.

Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité des services eaux potable et assainissement 2023 présenté par Monsieur le Maire,

Ce rapport annuel a, entre autres, pour objectifs :

Le service relation aux abonnés :

- Permettre, entre autres, d'accueillir et d'informer les usagers pour chacune de leurs démarches, de gérer les mutations (abonnements, résiliations, créations de branchements neufs)
- Assurer également la partie facturation
- Inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Le service assainissement :

- Assurer l'ensemble du fonctionnement des unités de traitements des eaux, du réseau d'assainissement et du contrôle/conseil/entretien des installations d'assainissement non collectif

Le service travaux :

- Permettre de réaliser ou faire réaliser toutes les opérations d'entretien, de maintenance, de réparation et de branchement neuf tant en eau qu'en assainissement

Le service de l'eau potable :

- Charger de l'ensemble de la distribution, entretien et surveillance du réseau d'eau potable et des stations de pompage et réservoirs associés.
- Assurer l'ensemble des interventions techniques sur le réseau et auprès des abonnés.
- Charger de la relève des compteurs et du contrôle de la qualité de l'eau.

Pour rappel l'ensemble des tarifs est double comprenant :

- Une partie fixe uniforme sur le territoire
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable différente selon la commune.

Ce rapport comporte deux parties : assainissement collectif et assainissement non collectif.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport et après en avoir délibéré à 0 voix Contre, 1 Abstention et 10 voix Pour, prend acte du rapport annuel d'activité 2023 sur le prix et la qualité du service EAU POTABLE/ ASSAINISSEMENT et charge Monsieur le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier

Une délibération est prise en ce sens n° 052025.

b) Fond de concours Communauté de Communes EBER

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 26 Juillet 2021, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours pour ses communes membres.

Les modalités d'attribution sont les suivantes:

- Enveloppe globale sur le mandat de 6 ans de 3 700 000€ soit 100 000€ par commune pour la durée du mandat
- Le fonds de concours peut être réparti sur plusieurs opérations de la commune ; il n'y a pas de montant minimum de fonds de concours
- Les fonds de concours sont réservés aux investissements directs des communes pour lesquels celle-ci assurent la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- Le montant du fonds de concours de la CC EBER ne peut pas être supérieur à la participation restant à la charge de la commune, le fonds de concours de la CC EBER rentrant dans l'enveloppe maximale des 80% de subventions
- Les fonds de concours donnent lieu à délibérations concordantes du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal
- Un acompte unique et maximum de 30% du fonds de concours pourra être versé par la CC EBER sur présentation d'un montant de facture au moins égal au double de l'acompte sollicité. Le solde du fonds de concours sera réglé en fin d'opération à réception des justificatifs de factures et du plan de financement définitif.

Monsieur le Maire propose de solliciter le fond de concours de la communauté de communes pour un montant de 100 000 € concernant le projet d'agrandissement ducimetière estimé à 220 112 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à demander l'attribution du fond de concours d'un montant de 100 000 € pour le projet d'agrandissement du cimetière

Une délibération est prise en ce sens n° 062025.

c) Reprise des concessions du cimetière

Le Conseil Municipal de la Commune de Jarcieu, après avoir été informé de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon par la Mairie, Monsieur le Maire lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions délivrées sous les numéros :

- Section 1 – Carré A – N° 23 : NEMOZ GAUDY Henri
- Section 1 – Carré A – N° 20 : Famille BONNET
- Section 1 – Carré A – N° 43 : GUILLERMAIN Joseph
- Section 1 – Carré E – N° 04 : Famille MARGARIT/ MONNET
- Section 1 – Carré E – N° 10 : Famille RIBAUD/GENTHON
- Section 1 – Carré E – N° 37 : Ayant droit indéterminé
- Section 2 – Carré D – N° 05 : Famille CHENU/ROBIN
- Section 2 – Carré D – N° 08 : Famille TRESSAUD
- Section 2 – Carré D – N° 13 : DESCHAMPS Jules
- Section 2 – Carré D – N° 14 : Famille MARRON/FANGEAT
- Section 2 – Carré D – N° 22 : Famille GIRAUD/BERLIOZ

dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle les 26 Novembre 2021 et 26 Décembre 2024, dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18, Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à reprendre les concessions énumérées ci-dessus au nom de la Commune et les remettre en service pour de nouvelles inhumations et à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Une délibération est prise en ce sens n° 072025

3. Questions diverses

a) Présentation centrale villageoise EnRiCi

Monsieur DENOLY Pascal de l'association EnRiCi (Énergie Renouvelable Ici) est présent afin de nous présenter l'association.

EnRiCi est une association qui s'inscrit dans une démarche globale de transition énergétique pour une consommation locale et citoyenne d'énergie. Forte d'une quinzaine d'adhérents tous sont motivés par un seul objectif, celui de mener des projets de photovoltaïques ou autres (en autoconsommation ou en revente) auprès des citoyens, des collectivités, et ou des entreprises, afin d'accroître nos productions d'énergies renouvelables et aussi de sensibiliser à la baisse des consommations d'énergie. La finalité pourrait dans un second temps de permettre une vente d'énergie, produite localement. Le développement et la production à proprement parler seront portés par une personne morale sur le modèle des centrales villageoises.

Monsieur Pascal DENOLY explique que leur démarche consiste, dans un premier temps, à rencontrer les élus puis les citoyens afin de se faire connaître. Il précise qu'il sera nécessaire, en coopération avec la commune, de recenser les terrains non agricoles disponibles ainsi que les surfaces de toits susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques. Ils cherchent également des sociétaires pour participer au capital de la future société d'exploitation : le capital social servira d'apport pour le financement des projets en plus de financements bancaires. Il sollicite le soutien de la commune pour organiser une réunion publique et utiliser les réseaux de communication communaux afin de partager ces informations avec la population.

Après échanges avec Monsieur DENOLY Pascal, le Conseil Municipal décide de soutenir la démarche de l'association EnRiCi.

b) Préparation inauguration du city stade

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration du parc et de l'installation city stade aura lieu le samedi 24 mai le matin.

Afin de préparer au mieux cette inauguration, il demande la constitution d'un groupe de travail. Celui-ci sera composé de Mmes BOUZON Vanessa, CHANAUX Claudine et de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire profite de ce sujet pour nous informer que le Conseil Municipal Enfants, lui-même et le 1er adjoint ont commencé à travailler sur un règlement d'utilisation du city stade et nous présentent le projet. Après discussion, certains points sont à revoir et un nouveau projet de règlement sera présenté lors de la prochaine réunion.

c) Présentation du PPMS Ecole

Madame Claudine CHANAUX et Monsieur Jean-Luc HELLY nous présentent le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'école, établi à la demande de l'Éducation Nationale et précédemment réalisé et mis à jour par l'école communale. Le document présenté a été validé par l'inspection de l'Éducation Nationale. Il sera nécessaire de réfléchir à l'intégration de ce document dans le Plan Communal de Sauvegarde.

d) Révision régime indemnitaire personnel communal

Monsieur le Maire nous informe qu'il souhaite réviser la partie IFSE du RIFSEEP, le régime indemnitaire des agents communaux, afin de valoriser l'expérience et les nouvelles responsabilités de deux agents, d'aligner les indemnités des agents de même catégorie, et de prévoir une légère augmentation pour tous les agents. Il nous précise que le RIFSEEP des agents n'a pas été revaloriser depuis 2018.

Il nous présente un tableau récapitulatif.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord et souhaite qu'une révision du régime indemnitaire des agents soit étudiée tous les ans.

e) Mode de règlement de la Redevance Incitative

La Communauté de Communes EBER va homogénéiser le service de ramassage des déchets ménagers en instaurant une Tarification Incitative sur l'ensemble du territoire. Le Conseil Municipal doit donner son avis à Monsieur le Maire afin qu'il puisse voter lors du conseil communautaire pour le choix du système de tarification : TEOMi ou REOMi (mode actuel de l'ancienne communauté de communes de Beaurepaire).

Après discussion et comparaison des deux options, le Conseil Municipal exprime sa préférence pour la REOMi afin de conserver une visibilité sur la tarification (moins opaque que la TEOMi) et demande à Monsieur le Maire de tenir compte de cet avis lors du vote.

f) Concert au profit du CCAS

Madame VILLARD Isabelle nous informe que le 16 mars à 16 h prochain, un concert avec 50 choristes est organisé à l'église. Ce concert est porté par la Commune au profit du CCAS.

Elle demande de l'aide pour le déroulement du concert (montage de la scène, accueil des choristes, gestion des entrées et des dons).

4. Questions ouvertes

a) Demande Bar des sports

Monsieur le Maire nous donne lecture la demande d'autorisation du Bar des Sports pour installer une terrasse sur la place de la Mairie, du 1er avril au 30 octobre inclus, sur la même surface que les années précédentes.

Le Conseil Municipal donne son accord

b) Scot des Rives du Rhône : Village test densification foncière

Monsieur le Maire nous rappelle que notre commune fait parti du Scot Rives du Rhône.

La Communauté de Communes EBER a sollicité Monsieur le Maire pour savoir si Jarcieu pourrait être un village test pour l'étude de la densification foncière du SCOT, ce qu'il a accepté. Le groupe test de notre commune comprend également les communes de Châteauneuf-de-Galaure, Maclas et Condrieu.

En résumé l'étude de densification foncière consiste à la création de logements sans foncier à travers la reconquête des logements vacants ; la reconversion des bâtiments sous-occupés et/ou en friche vers l'habitat et la construction de logements sur des parcelles déjà construites (ZAN).

Monsieur le Maire souhaite savoir si des conseillers sont intéressés pour assister aux réunions concernant cette étude. Se proposent : Eric GERMAIN – Samuel LACHISE – Jean-Luc HELLY et Monsieur le Maire

c) Etudes géothermie et biomasse

Monsieur Jean-Luc HELLY nous informe que les bureaux d'études en charge des audits énergétiques, ainsi que les études de faisabilité pour la géothermie et la biomasse, ont terminé leurs travaux. Il est désormais nécessaire de créer un groupe de travail afin de réfléchir aux possibles changements de mode de chauffage des bâtiments communaux.

Ce groupe sera composé de Mme CHARPIOT Alicia, Messieurs GENEVE Bastien, HELLY Jean-Luc et Monsieur le Maire.

d) Commémoration du 19 mars

Madame CHARPIOT Alicia nous explique le déroulé de la cérémonie commémorative qui se tiendra à 18h30 pour Jarcieu.

e) Date des réunions du Conseil Municipal

Monsieur le Maire nous informe du changement de date des réunions pour les mois d'avril et de juin. Les dates sont fixées au mercredi 16 avril et au mercredi 18 juin.

f) Parcelle B1096

Ce point est reporté à la prochaine réunion du mercredi 26 mars 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 21h45.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

BERHAULT Yann

CHARPIOT Alicia